



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

CES : « Matières Fertilisantes et Supports de Culture » (MFSC)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants et une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés, nommés pour un mandat de quatre ans, sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les comités d'experts spécialisés examinent les dossiers et les saisines déposés à l'Anses et peuvent également proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Le CES « Matières Fertilisantes et Supports de Culture » apporte notamment son expertise sur :

- les évaluations proposées par l'Anses en ce qui concerne l'innocuité pour l'homme, l'animal et l'environnement et l'efficacité des matières fertilisantes et supports de culture, dans le cadre des demandes d'autorisation de mise sur le marché ;
- les saisines et missions confiées à l'Anses dans le domaine des matières fertilisantes et supports de culture ;
- l'établissement de lignes directrices pour l'harmonisation des procédures d'évaluation des risques et de l'efficacité des matières fertilisantes et supports de culture entre les Etats Membres ;
- les projets de textes réglementaires nationaux et européens, guides techniques, protocoles, référentiels, etc.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Matières Fertilisantes et Supports de Culture » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une quinzaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion d'une journée tous les deux mois environ, à compter de septembre 2023. Les séances pourront être aménagées en demi-journée, journée et demie, voire sur deux journées consécutives si nécessaire. Des réunions à distance peuvent être envisagées. Outre la présence régulière et la participation aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques, la rédaction des produits issus de l'expertise collective et la relecture critique des documents examinés en séance.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires. Les sujets traités par le CES MFSC impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES MFSC.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

Les candidats peu disponibles sont invités à postuler sur la liste des personnalités compétentes.

■ **Liste de personnalités compétentes :**

La liste de personnalités compétentes sera constituée d'experts ayant répondu au présent appel à candidatures, condition requise pour apporter les garanties de compétences et d'indépendance à l'égard d'expertises ponctuelles ou ad hoc sur des sujets pointus ou connexes aux compétences du CES « Matières Fertilisantes et Supports de Culture ».

Ces compétences sont indispensables pour compléter celles du CES sur des thématiques émergentes plus ciblées.

Ces personnalités compétentes sont nommées pour apporter leur expertise auprès du CES :

- soit en tant qu'expert rapporteur pour l'évaluation des dossiers d'autorisation de mise sur le marché ou sur tout autre document en lien avec les travaux du CES ;
- soit en tant que membre d'un groupe de travail (GT) créé pour réaliser l'expertise initiale auprès du CES dans le cadre d'une mission, d'une saisine ou d'un dossier complexe.